

leurs vues par l'entremise de comités consultatifs. Le nombre des membres des conseils varie de quelques-uns à plus de trente. Le conseil doit préserver les biens de l'université et en accroître les revenus, surveiller les opérations financières de l'institution et être l'agent de liaison avec les gouvernements et le public. Il doit voir à ce que le public continue d'accepter avec confiance les modalités d'administration de l'université et, au besoin, protéger l'autonomie des universités.

Le rapport Duff-Berdahl a signalé la faiblesse des sénats des universités canadiennes. Actuellement, dans la plupart des universités, la majorité des membres du sénat sont des membres du corps professoral. Le sénat est chargé de l'admission des étudiants, des cours, de la discipline et de la remise des diplômes. Des étudiants font partie de la plupart des sénats des universités. D'ordinaire, le sénat a beaucoup plus de membres que le conseil.

L'Université Laval (Québec) et l'Université de Toronto ont toutes deux un seul corps administratif appelé conseil de l'université dans le premier cas, et *governing council* dans le deuxième cas.

En plus du recteur, les principaux administrateurs sont les vice-recteurs, chacun d'eux étant responsable d'un champ particulier de la vie universitaire (enseignement, administration, finances, recherche); le secrétaire général (*registrar* dans les universités anglophones) qui remplit souvent les fonctions de secrétaire des différents comités et dont le bureau s'occupe habituellement de l'admission des étudiants, de la préparation des horaires et de la garde des dossiers des étudiants; le trésorier (appelé souvent administrateur ou économiste) dont le bureau s'occupe des opérations financières courantes, y compris la perception des droits de scolarité; les doyens et les chefs de département qui administrent les affaires du corps professoral et des sections.

Parmi les autres postes de l'administration, on peut compter ceux d'agent d'admission, de doyen des hommes et des femmes, de bibliothécaire, d'agent d'expansion, d'agent d'information et de relations extérieures, d'administrateur de la recherche et d'agent de recherche institutionnelle.

Corps professoral Les termes employés habituellement pour désigner les différents postes inférieurs à celui de doyen (*dean* dans les universités anglophones) d'une faculté ou d'une école sont, en commençant par les plus importants, ceux de professeur titulaire (*professor*), professeur agrégé (*associate professor*), professeur adjoint (*assistant professor*) et chargé de cours (*lecturer* et *instructor*). Les postes de moindre importance comme ceux de démonstrateurs, d'assistants de